

Le 30 novembre 1767 – Poivre au ministre. Hôpitaux.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/18, f°294.

Également A.N. Col E/212, vues 514-524. Dossier personnel de G. Grésy, apothicaire-major à l'île de France.

Situation des hôpitaux, difficulté à faire cesser les abus en tout genre.

N°22. Hôpital

A l'Isle de France le 30 novembre 1767

Monseigneur,

J'ai trouvé dans cette île trois hôpitaux établis par la Compagnie des Indes. Le premier et le plus considérable est celui du port du Nord-ouest, où depuis mon arrivée je n'ai guère vu moins de 250 malades, tant matelots que soldats. Le second est celui de la grande rivière de ce port, beaucoup mieux situé que l'autre, et dans lequel passent les convalescents renvoyés du grand hôpital. J'y ai toujours vu de 20 à 25 malades.

Le troisième est celui du port du Sud-est. Dès les premiers jours de mon arrivée, j'ai envoyé M. Chevreau prendre possession de ce dernier, parce que, dès lors, la Compagnie ayant abandonné le port du Sud-est, M. le Commandant y a fait passer la première compagnie de la Légion pour être relevée un mois après par la compagnie suivante, et ainsi par une nouvelle compagnie chaque mois.

Comme une seule compagnie réduite à quarante ou cinquante hommes ne pourrait occasionner de grands frais d'hôpital, je n'ai point hésité à me charger de cette partie dès le commencement. Mais quand il a été question de prendre au nom du Roi le grand hôpital de ce port avec celui de la grande rivière qui est une dépendance, j'ai fait plus d'une réflexion.

J'ai commencé par me faire communiquer les états de dépenses de cet hôpital entre les mains de la Compagnie, non pas des années anciennes auxquelles le désordre était tel que l'hôpital seul coûtait plus à la Compagnie que tout le reste de l'île, mais des huit derniers mois depuis la réforme faite par la commission extraordinaire envoyée ici par la Compagnie des Indes.

Par ces états ci-joints, j'ai vu que la dépense de l'hôpital pendant huit mois depuis novembre 1766 jusqu'à la fin de juin 1767, montait à 148 mille six cent et tant de livres.

J'ai fait réflexion que l'état du Roi [ne] nous allouait pour la même dépense que 81 mille livres pour cette année, que la Légion plus nombreuse que l'ancienne garnison, les flûtes du Roi et les matelots des vaisseaux de commerce particuliers, ajouteraient encore au nombre des malades dont la Compagnie avait été chargée.

En examinant de près l'hôpital, j'ai reconnu que malgré les réformes considérables, c'était encore un repaire de fripons, où chacun ne pensait qu'à son profit, que ce lieu établi pour être l'asile des misères humaines, était un lieu d'infamie où une foule de négresses entassées sans raison, servaient à tout autre chose qu'au soulagement des malades.

D'après ces découvertes, j'ai comme désespéré de pouvoir avec succès me charger d'un tel fardeau. J'ai cherché les moyens de donner l'hôpital à l'entreprise. Aucun particulier n'a osé accepter mes propositions. Je les ai faites aux préposés de la Compagnie, et j'ai espéré pendant quelque temps qu'ils s'en chargeraient à titre d'entreprise, en faisant payer trente sols seulement pour les journées des malades attachés au service du Roi. Mais M. le Commandant s'est mis à la traverse, a prétendu que ce serait déshonorer l'administration royale que de laisser l'hôpital entre les mains de la Compagnie jusqu'à recevoir de nouveaux ordres de votre part, Monseigneur, à ce sujet. C'était ainsi que je m'étais expliqué dans ma proposition à MM. les préposés de la Compagnie. M. Dumas a pris l'affaire chaudement, et pour éviter les tracasseries, j'ai cédé. Mais comme l'opinion de M. le Commandant ne ver-

sait point d'argent dans la caisse du Roi pour fournir aux frais énormes de l'hôpital, j'ai proposé à Messieurs les agents de la Compagnie de diminuer mon fardeau en établissant de leur côté un hôpital particulier pour les matelots de leurs vaisseaux, ainsi que tous les colons de cette île en ont pour leurs noirs. Ces Messieurs ont accepté ma proposition, ont demandé un emplacement, et allaient construire un hôpital particulier qui nous eut grandement soulagé, lorsque M. Dumas prétendant que l'établissement d'un hôpital était un acte de souveraineté, quoique je n'y visse qu'un acte d'humanité. D'ailleurs je ne permettais cet hôpital que sous votre bon plaisir, Monseigneur, et il était convenu entre nous que si votre décision était contraire, alors les hangars ou bâtiments en bois servant d'hôpital aux matelots de la Compagnie seraient convertis en magasins pour elles, ce qui nous aurait donné la facilité de nous agrandir dans les anciens magasins, et nous eut épargné beaucoup de dépenses. M. Dumas a encore mis dans cette affaire une chaleur et un intérêt singuliers, il a absolument refusé par écrit son consentement à la requête des agents de la Compagnie, et comme elle nous était adressée en commun, pour le bien de la paix, j'ai signé avec lui son refus.

Pendant je ne négligeais rien pour m'assurer les approvisionnements nécessaires à la consommation de l'hôpital. J'ai passé un marché avec quelques habitants qui se sont engagés à fournir au Roi des tortues de mer à raison de cinq sols la livre brute. La Compagnie la payait ci-devant 18 et 20 sols. J'ai passé un autre marché pour le bois à feu que la Compagnie payait 13 livres 10 sols la corde, et qui nous sera fournie à 4 livres, avec cette différence encore, que la corde du bois fourni au Roi équivaldra au moins à une corde et demi de celles qui étaient fournies à la Compagnie, l'hôpital du port consommait par jour une corde et demi, et souvent deux cordes. J'espère qu'il ne s'en consommera pas une demi-corde.

Lorsque je suis arrivé ici, la viande de boucherie se vendait quarante sols la livre, je l'ai peu à peu fait tomber à vingt cinq sols, enfin la flûte du Roi nous ayant apporté de Madagascar une cargaison de 160 et tant de bœufs, j'en ai délivré la plus grande partie à un habitant riche en troupeaux qui s'est engagé de fournir à l'hôpital du Roi 170 livres de bonne viande pour chaque bœuf, gros ou petit, qui lui a été livré avec la condition que ce qu'il fournirait au-delà lui serait payé à 12 sols la livre.

J'avais envoyé le both [bot] *l'Heureux* de 50 tonneaux, à Rodrigues pour nous chercher un approvisionnement de tortues de terre et de mer. Ce both a fait deux voyages. Dans le premier, il nous a apporté 1500 tortues, dans le second, il vient de nous en remettre ici environ 2000 de terre et 30 de mer.

D'un autre côté je me suis assuré des drogues et des médicaments nécessaires aux besoins de l'hôpital. Je n'ai pu empêcher qu'il n'y en eut une très grande partie de ceux de la Compagnie dissipée et enlevée. C'est ici une marchandise très chère sur laquelle MM. les officiers de santé font des profits d'autant plus clairs qu'elle ne leur coûte rien.

En vain j'ai fait multiplier les inventaires. D'un jour à l'autre, les médicaments disparaissaient par grosses quantité, sous prétexte d'une consommation incroyable. Il en a été de même des ustensiles attachés au service de l'hôpital ; les bassines, les mortiers, les balances, les vases de toute espèce, le linge, les matelas, presque tout a disparu, malgré l'exactitude de nos inventaires répétés. Sans les soins constants et même opiniâtres du Sr Dumolard, apothicaire destiné pour Bourbon, et que la nécessité du service m'a fait retenir ici, on nous eut enlevé généralement tout, et drogues, et ustensiles.

La pharmacie de cet hôpital était dans le plus grand désordre et d'une malpropreté incroyable. Il n'y avait point de laboratoire. Le Sr Grésy, ancien apothicaire de la Compagnie, composait les remèdes dans ses maisons particulières, chaque chirurgien se mêlant d'apothicairerie en faisait autant, de sorte que les médicaments étaient au pillage, et les chirurgiens faisaient de grosses fortunes.

J'ai d'abord cherché à reconnaître le bâtiment qui servait autrefois de laboratoire à la pharmacie de l'hôpital, bâtiment que la Compagnie avait vendu depuis 1764, et qui avait été revendu. Si ce bâtiment eut été convenable pour un laboratoire, j'étais fortement déterminé à le prendre au nom du Roi, malgré toutes les ventes faites ; mais à l'examen, j'ai reconnu que ce bâtiment trop petit pour un laboratoire, très mal situé dans un lieu qu'on ne peut aborder dans le temps des pluies, tombait en ruine, les murailles n'étant construites qu'avec de la terre. Il eut fallu abattre ce bâtiment, et en construire un autre qui eut coûté 25 à 30 mille livres. J'ai trouvé un autre corps de bâtiment dont la Compagnie n'avait jamais fait aucun usage : il avait été construit en bonne maçonnerie dans la vue d'en faire un

moulin à eau. Il est de la grandeur convenable, et bien situé. J'y ai établi le laboratoire tel qu'il n'y en avait point encore eu dans l'île.

Le Sr Grésy, nommé par le Roi apothicaire en chef de l'hôpital de cette île, est un homme honnête mais lent, âgé, faible, peu actif, facile à tromper. J'ai vu qu'un tel homme ferait peu d'ouvrage, et n'empêcherait pas le pillage des remèdes. Le Roi avait nommé pour premier apothicaire à l'île de Bourbon le Sr Dumolard, jeune homme très honnête, très actif, plein d'émulation pour le service, montrant l'esprit d'ordre et d'économie, et surtout, se défiant beaucoup des gens accoutumés au pillage des remèdes de la pharmacie. J'ai remplacé à Bourbon le Sr Dumolard par le Sr Gimel, ci-devant apothicaire en second à l'Isle de France, et dont on m'a dit beaucoup de bien.

Enfin, après tous les préparatifs, après m'être assuré de la quantité des chirurgiens de différents grades nécessaires au service, après avoir fait un règlement pour la discipline de cet hôpital, j'en ai pris possession au nom du Roi, le premier de novembre.

De concert avec M. Chevreau chargé de cette partie, j'avais supprimé entièrement la table des chirurgiens dont la dépense seule eut absorbé tous nos fonds destinés à l'entretien de l'hôpital. Il a été réglé que chacun aurait sa ration, et qu'il n'y aurait pas de table. Mais dès le premier jour, les deux seconds chirurgiens ont remercié du service, offrant néanmoins gratuitement leurs soins jusqu'à ce que nous eussions trouvé quelqu'un pour les remplacer. Ce qui les a le plus scandalisés, c'est la règle que nous avons établie qu'il y aurait toujours un second chirurgien de garde à l'hôpital. Ci-devant, passé l'heure de la visite du matin, on ne trouvait plus que des élèves chirurgiens à l'hôpital, jusqu'à la visite du soir, et s'il arrivait quelque accident qui exigeât un chirurgien de confiance, on ne savait où l'aller chercher.

Malgré tous mes soins et ceux de M. Chevreau qui a le plus grand zèle pour cette partie de l'administration dont il est chargé, je n'ose encore vous assurer, Monseigneur, que je réussisse à y mettre l'ordre et l'économie convenable. Je vois avec chagrin que tous les officiers de santé ne renonceraient qu'avec peine aux espérances de fortune qu'ils avaient fondées sur les mêmes abus qui avaient enrichi leurs prédécesseurs. Je sais qu'il y a entre eux des sociétés de profits, des projets de gains aux dépens du service des malades, et surtout aux dépens de la pharmacie du Roi. Le seul remède serait sans doute de renvoyer tous ces hommes avides : mais comment les remplacer ?

Je regrette plus que jamais, Monseigneur, les Sœurs de la Charité que vous aviez eu la bonté de nous accorder. Si nous les avions aujourd'hui, je ne serais pas si embarrassé d'établir l'ordre et l'économie dans la partie la plus coûteuse de l'administration que vous m'avez confiée.

Vous verrez par l'état ci-joint, que les gages seuls et les rations des officiers de santé et des infirmiers coûteront annuellement à la Caisse du Roi la moitié à peu près de la somme allouée pour l'entretien de l'hôpital.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte par les derniers vaisseaux de cette expédition, de ce que les hôpitaux de cette île auront coûté pendant les 3 premiers mois depuis notre prise de possession.

Je joins ici les inventaires des meubles et ustensiles cédés au Roi par la Compagnie pour les besoins du service de ces hôpitaux.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France le 30 novembre 1767

* * *